



Gouvernement du Québec
Le premier ministre

Québec, le 12 juin 2019

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
1er étage, Bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

La présente fait suite à la question inscrite au Feuilleton et préavis du 15 mai 2019 par le député de Chomedey concernant le dossier de la contrebande de tabac.

Dans sa question, le député souligne le leadership du Québec en matière de lutte contre la contrebande de tabac et critique les actions ou le manque d'actions d'autres juridictions voisines du Québec face à cette problématique.

D'abord, le gouvernement estime qu'une loi plus coercitive aux États-Unis en matière de lutte contre la contrebande de tabac n'est pas de nature à nuire aux partenaires d'ACCES Tabac qui luttent actuellement contre l'approvisionnement en matière première des usines illégales au Québec. Nous souhaitons au contraire que d'éventuels changements à la législation américaine engendrent de nouvelles occasions de partenariat et facilite le travail des agences canadiennes d'application de la loi, dont la SQ, quand elles doivent collaborer avec les autorités américaines.

Il n'appartient pas non plus au Québec de dicter aux autres ordres de gouvernement la façon dont elles devraient s'attaquer à la contrebande de tabac. Nous sommes néanmoins toujours disposés à partager notre expérience dans ce domaine avec ceux qui le désire, notamment afin de lutter contre les sources s'approvisionnement en tabac illicite en dehors de nos frontières.

Les différents partenaires du Comité ACCES Tabac collaborent déjà avec leurs vis-à-vis des autres provinces et territoires ainsi qu'avec le gouvernement fédéral et les autorités américaines en matière de lutte contre le commerce illégal des produits du tabac, et ce, depuis plusieurs années. Ces collaborations ont donné de bons résultats et se poursuivront à la hauteur des moyens et des priorités qui seront accordés par chaque ordre de gouvernement. Nous faisons notre part et nous allons continuer de travailler avec nos voisins afin qu'ils fassent de même.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



François Legault
Premier ministre du Québec